

Yaoundé, le 12 FEV 2025

25 - 0003

____/OAPI/DG/DGA/DAJ/SCG/sha

NOTE CIRCULAIRE AUX MANDATAIRES

En application de l'article 27 du règlement sur la profession de mandataire agréé auprès de l'OAPI, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire parvenir à l'Organisation, au plus tard le **3 mars 2025**, une copie de votre police d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Le Directeur Général




Denis L. BOHOUSSOU